

## PATRIMOINE - ETAT DES INVENTAIRES

La déclinaison d'un plan de fiabilisation du patrimoine répond à plusieurs actions fixées dans le cadre de la RGFP (réforme du système de gestion des finances publiques) adoptée par l'assemblée par délibération n° 2017-20 APF du 9 mars 2017 et dont le plan d'actions n° 2 (2021-2024) a été déterminé par arrêté n° 1970 CM du 9 septembre 2021.

**Pour ce qui concerne le patrimoine, 3 fiches actions pilotées par la Direction du budget et des finances (DBF) ont été déclinées dans le cadre de l'axe n° 2 : Renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget du programme 2.5 : renforcer les contrôles internes et préparer leur adaptation à la budgétisation par programme.**

Ces 3 fiches actions sont les suivantes :

- FA n° 64 : Toilettage de l'inventaire comptable des biens mobiliers obsolètes
- FA n° 66 : Validation et diffusion du guide des opérations d'inventaire
- FA n° 67 : Etendre le périmètre et actualiser le guide des opérations d'inventaire

### ***Guide des opérations d'inventaire disponible***

Le guide des opérations d'inventaire est le référentiel des processus administratifs et comptables afférents au patrimoine qui doit permettre aux utilisateurs de s'approprier les démarches pour tendre vers la fiabilisation, dans la perspective que l'inventaire physique, l'inventaire comptable et l'état de l'actif puissent concorder.

Il a fait l'objet d'une validation en CM et d'une diffusion dont l'ensemble des services et ministères ont été informés par circulaire (circulaire n° 1068 MEF du 20.05.2022). Le guide est accessible en ligne à partir de Lexpol par thématique.

L'action connexe (FA n° 67) est en cours. Plusieurs thématiques ont déjà été identifiées pour sécuriser les opérations comptables afférentes au processus de démolition des immeubles, à l'entrée en patrimoine des biens appartenant à l'Etat et affectés à l'exercice des compétences de l'Etat transférées à la Polynésie française.

### ***Toilettage de l'inventaire comptable des biens mobiliers obsolètes engagé***

Parallèlement, une méthodologie a été déclinée en vue de procéder au toilettage dans l'inventaire comptable, des biens mobiliers obsolètes.

L'objectif est dans un premier temps, d'expérimenter la méthode et les outils dédiés pour voir les résultats et les conditions dans lesquelles les services s'approprient la démarche sur une catégorie de bien. Dans un second temps, la méthode améliorée si besoin, sera dupliquée sur les catégories suivantes.

Ce travail devrait permettre une mise à jour de l'inventaire comptable afin d'en ajuster les valeurs pour présenter un état du patrimoine comptable fiable à la représentation locale. Enfin, il est attendu que cet état du patrimoine comprenne outre les immobilisations corporelles, incorporelles, les immobilisations en cours, en plus des titres et participations du Pays afin d'être l'image fidèle de la richesse de la Polynésie française.

Bien évidemment, ce chantier doit être déconnecté du chantier relatif à l'inventaire physique des biens, même s'il en est le pendant, puisqu'il s'agit de rester dans le périmètre des missions de la DBF.

Cette méthodologie a été validée par circulaire n° 2310 MEF du 06 décembre 2022 et sa mise en œuvre initiée en janvier 2023.